

Grains fourragers

On a vu, monsieur le président, le député de Crowfoot (M. Horner) faite de l'opposition systématique durant deux ans sur l'établissement d'une politique nationale de commercialisation des produits de la ferme. On a vu le même député de Crowfoot, lorsqu'on a apporté des modifications à la Commission des grains du Canada, sur les normes relatives aux grains, et encore en 1969, faire de l'opposition systématique sur l'établissement de la nouvelle politique des grains. On s'est demandé s'il représentait les producteurs ou les intérêts des propriétaires d'éleveurs. Et l'on voit encore ce soir, lorsqu'il s'agit de discuter l'établissement d'une politique moderne, d'une politique qui réponde à un besoin, le même député de Crowfoot se faire le porte-parole de l'opposition.

Monsieur le président, je voudrais faire un peu d'histoire de la Commission canadienne du blé pour en arriver à ma conclusion: cet organisme a fait l'objet de beaucoup de discussions à la Chambre. Si l'on examine les pouvoirs accordés à cette commission, il semble que celle-ci a le pouvoir de contrôler tous les mouvements des céréales au niveau de l'exportation entre les provinces de l'Ouest et le reste du pays. Elle a le pouvoir de contrôler l'importation de grains de provende en provenance d'autres pays, sauf en ce qui a trait au maïs à grains.

Toutefois, monsieur le président,—et je parle à ce moment-ci comme député du Canada et non seulement de la province de Québec—nous acceptons que la Commission canadienne du blé protège les intérêts des producteurs de l'Ouest et, au besoin, défende les producteurs de l'Ouest de façon qu'ils obtiennent un prix raisonnable pour leurs produits agricoles et trouvent des débouchés pour leurs produits.

Nous avons accepté cette position-là; toutefois, monsieur le président, dans l'Est, nous n'avions qu'un pouvoir, savoir essayer d'intervenir au besoin lorsque les prix étaient fixés par la Commission canadienne du blé, qui avait pour objectif premier de défendre les intérêts des producteurs de l'Ouest. Mais il n'existait aucun organisme, dans l'Est, pour nous représenter de façon adéquate, afin que règne une espèce d'équité entre l'Ouest et l'Est.

Cette politique-là a eu des résultats néfastes, monsieur le président. Elle a compromis l'expansion de l'agriculture dans les provinces de l'Est, et d'une façon spéciale dans la province de Québec, où nous dépendons de l'achat des grains de l'Ouest dans un pourcentage d'au-delà 60 p. 100.

● (2240)

Alors, il est extrêmement important de réviser les pouvoirs de la Commission canadienne du blé, et c'est tellement vrai que lorsque j'étais membre du comité permanent de l'agriculture, nous nous sommes penchés sur le problème des grains, parce qu'il y avait eu des surplus au cours des années 1969-1970; au fait, les membres du comité se sont rendus dans les provinces de l'Ouest, et les députés de l'Est sympathisaient avec leurs collègues des Prairies. Nous avons visité les fermes de l'Ouest, nous étions sympathiques au problème et nous tentions d'y apporter une solution. Une de ces solutions était justement d'essayer d'être un peu plus concurrentiels sur le marché d'exportation. On nous a demandé également l'établissement d'une politique de deux prix pour le blé. J'aurais pensé que ce soir on aurait eu au moins la délicatesse de mentionner que le gouvernement libéral avait établi cette politique relative aux grains de l'Ouest. Je croyais également qu'on allait parler des 2,000 wagons-trémies achetées justement pour faciliter le transport des grains. Ce sont tout de même des modifications que nous avons apportées.

[M. Roy (Laval).]

Mais lorsqu'il s'agit d'améliorer une politique relative aux grains de provende pour les producteurs de l'Est, nous voyons nos collègues de l'Ouest qui se lèvent affolés, s'interrogent et s'inquiètent de la décision qui viendra. Nous n'étions pas inquiets, nous, mais heureux d'entendre dire que le gouvernement libéral avait établi le système de deux prix pour les grains de l'Ouest. Nous étions heureux, et nous étions fiers d'être Canadiens et de participer à cette aide aux producteurs de l'Ouest.

Monsieur le président, tantôt, j'entendais mon préopinant qui vantait le parti conservateur progressiste. En revenant d'un voyage du comité permanent de l'agriculture dans les provinces de l'Ouest, nous nous étions arrêtés à Toronto, le 25 janvier 1971, et je posais à l'honorable ministre de l'Agriculture de l'Ontario, M. Stewart, une question concernant une politique qu'on appelait alors politique de balkanisation entre les provinces: c'était celle du poulet et des œufs. Je faisais allusion justement à cette politique de balkanisation des poulets de grill entre le Québec et l'Ontario, et j'expliquais notre déception à l'égard de cette politique de balkanisation. Le ministre de l'Agriculture de l'Ontario, M. Stewart, m'a répondu, comme en fait foi le fascicule n° 14 du compte rendu du comité permanent de l'agriculture, en date du 25 janvier, et je cite:

... la balkanisation a commencé en 1935 avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les grains ...

Voilà quelle a été la réponse du ministre de l'Agriculture de l'Ontario, qui me disait justement que la première politique de balkanisation avait débuté avec le parti conservateur en 1935, par l'établissement de cette politique. En 1973, monsieur le président, nous tentons de moderniser un peu cette politique, comme on a pu le constater ce soir.

Monsieur le président, tous les députés de l'Est ont sensibilisé les ministres relativement à la situation présente, qui ne peut plus durer. Et c'est tellement vrai, monsieur le président, que j'ai en main un rapport publié par l'Office canadien des provendes au sujet de la comparaison du coût d'alimentation des porcs dans les provinces de l'Est et celles de l'Ouest, et je cite:

Si l'on se rapporte au tableau, on peut constater que l'avantage du coût d'alimentation pour les producteurs de porcs des Prairies (comparativement à ceux de la province de Québec) a varié entre \$2.94 par porc en décembre 1967 à plus de \$8 par porc pendant plusieurs mois des années 1970 et 1971.

Monsieur le président, dans une brochure de l'Office canadien des provendes, on peut lire ce qui suit:

On pourra rapporter cette différence du coût de l'alimentation au coût de transport d'environ \$4 par carcasse de porc entre les provinces des Prairies et Montréal.

Alors, il existe une situation intenable, à cause de laquelle les producteurs de l'Est, spécialement ceux de la province de Québec, doivent s'approvisionner en grains de l'Ouest. La province de Québec est tout de même un client qui achète 60 millions de boisseaux de grains et nous ne voulons pas enlever leurs avantages aux producteurs de l'Ouest, mais nous désirons établir l'équité entre les producteurs de l'Est et ceux de l'Ouest; j'ai fait allusion, tantôt, au mémoire de l'Office canadien des provendes où l'on indique un écart de prix allant jusqu'à \$8 par porc en 1971, et il ne s'agit plus d'équité entre l'Est et l'Ouest. Nous voulons le même prix que les producteurs de l'Ouest, mais ce qui nous inquiète davantage, en plus de cet écart de prix, monsieur le président, c'est ceci: un article a été publié dans la revue *Agriweek* du 24 janvier, à l'effet qu'une organisation désire aller s'établir en Alberta. Il